



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame Isabelle MANGIN
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 33
Date de la convocation : 10 décembre 2024
Date de publication : 23 décembre 2024

Conseillers présents

MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, ROCHE Paul,	PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	--	--

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste, GRUET Justine

Objet : Bilan du plan d'actions 2021-2023 et du plan d'actions 2024-2026 relatifs à l'égalité professionnelle

Rapporteur : Madame Isabelle MANGIN

Le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des nouveaux plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Dans ce cadre, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une durée de trois ans.

La Ville de Dole ayant élaboré un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle pour la période 2021-2023, il est proposé de prendre connaissance du bilan des actions menées figurant en annexe.

Afin de poursuivre et de développer la dynamique engagée, la Ville de Dole propose la mise en œuvre pour la période 2024-2026 d'un second plan reprenant les 6 axes présentés dans le premier plan, à savoir :

- Axe n°1 : Sensibiliser et former à la lutte contre les discriminations,
- Axe n°2 : Garantir une égalité dans le processus de recrutement,
- Axe n°3 : Garantir une égalité dans le déroulement de la carrière,
- Axe n°4 : Faciliter l'accès des agents aux formations,
- Axe n°5 : Concilier la vie professionnelle et personnelle,
- Axe n°6 : Associer les partenaires sociaux.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Social Territorial du 22 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 13 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du bilan du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2021-2023, présenté en annexe,
- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2024-2026, présenté en annexe.

Fait à Dole, le 16 décembre 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNEUX

